

Conseil communal du 24 octobre 2022

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2022

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

2. Rapport sur l'Administration et la situation des Affaires de la Commune, conformément à l'article L1122-23 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation

Il est porté à la connaissance de l'assemblée le rapport sur l'Administration et la situation des affaires de la commune de l'année 2022 accompagnant le budget de l'exercice 2023, en application de l'article L1122-23 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

3. Modification budgétaire n°1 – Exercice 2022 – Eglise protestante unie de Belgique Tournai–Estaimpuis (EPUB) – Approbation

L'assemblée se propose d'approuver la délibération du 25 août 2022 par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement cultuel protestant EPUB de Tournai arrête la modification budgétaire n°1 pour l'exercice 2022 comme suit :

	Fabrique d'église	Approbation communale
Recettes ordinaires totales	€ 24.420,44	€ 24.420,44
- dont participation communale pour l'établissement protestant :	€ 21.260,44	€ 21.260,44
Recettes extraordinaires totales	€ 19,56	€ 19,56
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	€ 0,00	€ 0,00
- dont un boni comptable de l'exercice précédent :	€ 19,56	€ 19,56
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	€ 9.630,00	€ 9.630,00
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	€ 14.810,00	€ 14.810,00
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	€ 0,00	€ 0,00
- dont un déficit présumé de l'exercice précédent de :	€ 0,00	€ 0,00
Recettes totales	€ 24.440,00	€ 24.440,00
Dépenses totales	€ 24.440,00	€ 24.440,00
Résultat budgétaire	€ 0,00	€ 0,00

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

4. Comptabilité communale – procès-verbal de la situation de caisse du 31.03.22 - Visa

L'assemblée se propose de viser le procès-verbal de la vérification de la caisse communale établie au 31 mars 2022 laissant apparaître les montants suivants :

Compte courant Belfius : 513.775,25 €
Compte courant BPOST : 2.686,87 €
Compte courant ING : 5.382,86 €
Compte courant BNP Paribas : 18.803,96 €
Compte Terminal 9719 : 16.050,20 €
Compte provision CEME : 5.000 €
Belfius Tre@sury + : 1.000.000 €
Belfius Tre@sury Spécial : 1.170.032,73 €
CPH Business : 175.003,43 €
Avoir justifié : 2.345.036,16 €

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

5. Comptabilité communale – procès-verbal de la situation de caisse du 30.06.22 - Visa

L'assemblée se propose de viser le procès-verbal de la vérification de la caisse communale établie au 30 juin 2022 laissant apparaître les montants suivants :

Compte courant Belfius : 303.617,87 €
Compte courant BPOST : 2.686,87 €
Compte courant ING : 500.000 €
Compte courant BNP Paribas : 16.433,60 €
Compte Terminal 9719 : 27.819,90 €
Compte provision CEME : 5.000 €
Belfius Tre@sury + : 1.000.000 €
Belfius Tre@sury Spécial : 1.060.054,34 €
CPH Business : 300.003,43 €
Avoir justifié : 2.360.057,77 €

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

6. Modifications budgétaires n°2 – Exercice 2022 - Arrêt

L'assemblée est invitée à arrêter les modifications budgétaires n°2 de l'exercice 2022 comme suit :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	16.454.976,00	3.985.642,62
Dépenses totales exercice proprement dit	15.867.413,09	4.163.395,65
Boni / Mali exercice proprement dit	587.562,91	- 177.753,03
Recettes exercices antérieurs	764.252,02	5.974.735,26
Dépenses exercices antérieurs	217.819,84	5.975.809,47
Prélèvements en recettes	0,00	1.442.542,48
Prélèvements en dépenses	1.090.577,90	1.259.287,25
Recettes globales	17.219.228,02	11.402.920,36
Dépenses globales	17.175.810,83	11.398.492,37
Boni / Mali global	43.417,19	4.427,99

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

7. Taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés – Exercice 2023

L'assemblée est invitée à approuver l'établissement de la taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2022, laquelle est fixée comme suit :

- Isolés :	80,00 €
- Ménages de deux personnes :	110,00 €
- Ménages de trois personnes :	120,00 €
- Ménages de quatre personnes :	130,00 €
- Ménages de cinq personnes et plus :	140,00 €
- Secondes résidences :	140,00 €
- Immeubles commerciaux :	110,00 €

5 sacs de 30 litres seront octroyés pour toutes ces catégories.

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

8. Taxe sur la distribution gratuite d'écrits publicitaires ou d'échantillons publicitaires non adressés et de supports de presse régionale gratuite – Exercices 2023 à 2025 inclus

L'assemblée est invitée à approuver l'établissement de la taxe sur la distribution gratuite d'écrits publicitaires ou d'échantillons publicitaires non adressés et de supports de presse régionale gratuites pour les exercices 2023 à 2025 inclus, laquelle est fixée comme suit :

- 0,015 € par exemplaire distribué pour les écrits et les échantillons publicitaires jusqu'à 10 grammes inclus ;
- 0,039 € par exemplaire distribué pour les écrits et les échantillons publicitaires au-delà de 10 et jusqu'à 40 grammes inclus ;
- 0,0585 € par exemplaire distribué pour les écrits et les échantillons publicitaires au-delà de 40 et jusqu'à 225 grammes inclus ;
- 0,1050 € par exemplaire distribué pour les écrits et les échantillons publicitaires supérieurs à 225 grammes.

Néanmoins, tout écrit distribué émanant de presse régionale gratuite se verra appliquer un taux uniforme de 0,010 € par exemplaire distribué.

A la demande du redevable, le Collège Communal accorde, pour l'année, un régime d'imposition forfaitaire trimestrielle, à raison de 13 (treize) distributions par trimestre dans le cas de distributions répétitives, en remplacement des cotisations ponctuelles.

Dans cette hypothèse :

- le nombre d'exemplaires distribués est déterminé par le nombre de boîtes aux lettres installées sur le territoire de la commune en date du 1^{er} janvier de l'exercice d'imposition,
- le taux uniforme appliqué à ces distributions est alors le suivant :
 - pour les écrits de presse régionale gratuite : 0,007 € par exemplaire
 - pour tous les autres écrits publicitaires : le taux applicable à l'écrit publicitaire annexé à la demande d'octroi du régime d'imposition forfaitaire. Par ailleurs, le redevable s'engage, à ce que ses écrits respectent bien la catégorie pondérale justifiant le taux qui lui est appliqué.

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

9. Taxe sur les agences bancaires – Exercices 2023 à 2025 inclus

L'assemblée est invitée à approuver l'établissement de la taxe sur les agences bancaires pour les exercices 2023 à 2025 inclus, laquelle est fixée comme suit, par agence bancaire :

- 500 € par poste de réception.

Par poste de réception, on entend tout endroit (local, bureau, guichet,...) où un préposé de l'agence peut accomplir n'importe quelle opération bancaire au profit d'un client.

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

10. Taxe sur les secondes résidences – Exercices 2023 à 2025 inclus

L'assemblée est invitée à approuver l'établissement de la taxe sur les agences bancaires pour les exercices 2023 à 2025 inclus, laquelle est fixée comme suit :

- 720 € par résidence secondaire hors camping ;
- 220 € dans les campings ;
- 110 € par kot.

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

11. Taxe sur les panneaux publicitaires – Exercices 2023 à 2025 inclus

L'assemblée se propose d'approuver l'établissement de la taxe sur les panneaux publicitaires pour les exercices 2023 à 2025 inclus. Le taux annuel de l'impôt est fixé à 0,85 € par décimètre carré de surface utile.

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

12. Coût-vérité – Budget 2023

L'assemblée est invitée à approuver le coût-vérité budget 2023 comme suit :

Somme des recettes provisionnelles : 674.580,00 €

- *Dont contributions pour la couverture du service minimum : 494.580,00 €*
- *Dont produit de la vente de sacs ou vignettes payants : 180.000,00 €*

Somme des dépenses provisionnelles : 699.085,21 €

Taux de couverture du coût-vérité : $\frac{674.580,00 \text{ €}}{699.085,21 \text{ €}} \times 100 = 96 \%$

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

13. Budget 2023 – Arrêt

L'assemblée est invitée à arrêter le budget communal de l'exercice 2023 comme suit :

<u>TABLEAU RECAPITULATIF</u>	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes exercice proprement dit	17.258.579,74	3.006.008,60
Dépenses exercice proprement dit	17.106.083,99	5.710.558,52
Boni / Mali exercice proprement dit	152.495,75	- 2.704.549,92
Recettes exercices antérieurs	43.417,19	1.278.427,99
Dépenses exercices antérieurs	0,00	1.299.000,00
Prélèvements en recettes	0,00	1.129.549,92
Prélèvements en dépenses	100.000,00	0,00
Recettes globales	17.301.996,93	5.413.986,51
Dépenses globales	17.206.083,99	7.009.558,52
Boni / Mali global	95.912,94	- 1.595.572,01

* Tableau de synthèse : Service ordinaire

Budget précédent	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	16.273.751,21	0,00	0,00	16.273.751,21
Prévisions des dépenses globales	16.111.861,14	0,00	0,00	16.111.861,14
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	161.890,07	0,00	0,00	161.890,07

* Tableau de synthèse : Service extraordinaire

Budget précédent	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	12.302.182,07	0,00	0,00	12.302.182,07
Prévisions des dépenses globales	12.292.996,47	0,00	0,00	12.292.996,47
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	9.185,60	0,00	0,00	9.185,60

* Montants des dotations issus du budget des entités consolidées

	Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
CPAS	836.298,80	Non voté
Fabrique d'église	46.069,94	26/09/22
Zone de police	1.055.792,50	Non voté
Zone de secours	337.457,13	Non voté

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

14. Maintien en activité d'un établissement de jeux de hasard, rue de la Festingue 36 à 7730 Néchin

L'assemblée est invitée à approuver la convention relative à la poursuite de l'exploitation d'un établissement de jeux de hasard, dénommé « Le Napoléon Games », sis rue de la Festingue, 36 à 7730 Néchin, par la BV BEPRAQ INVEST, dont le siège social est situé Korte Kepperstraat 23/6 à 9320 EREMBODEGEM.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

15. Adhésion à l'accord relatif aux modalités techniques et organisationnelles de l'échange de données dans le cadre de la lutte contre les logements inoccupés

L'assemblée est invitée à adhérer à l'accord relatif aux modalités techniques et organisationnelles de l'échange de données dans le cadre de la lutte contre les logements inoccupés établi par le Gouvernement wallon.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

16. Protocole de collaboration entre les communes et le département de la police des contrôles - Approbation

L'assemblée est invitée à approuver le protocole de collaboration à conclure entre la commune d'Estaimpuis et le département de la police des contrôles du service public de Wallonie agriculture, ressources naturelles et environnement visant à assurer la bonne collaboration et une répartition claire des missions entre les services de la région et des communes en ce qui concerne la répression des infractions environnementales et liées au bien-être animal.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

17. Appel à projets « Tiers-Lieux Ruraux » - Site du Patronage – Approbation du dossier de candidature

L'assemblée est invitée à marquer son accord sur le dossier de candidature à introduire dans le cadre de l'appel à projets « Tiers-Lieux Ruraux » en vue de l'obtention de subsides pour l'aménagement du site du Patronage à Néchin.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

18. Estaimpuis – Château – Domaine de Bourgogne – Achat d’une cabine préfabriquée pour cabine à haute tension – Approbation des conditions et du mode de passation

L’assemblée est invitée à approuver le cahier des charges N° 2022/BE/T/011 et le montant estimé du marché « Estaimpuis – Château – Domaine de Bourgogne – Achat d’une cabine préfabriquée pour cabine à haute tension » établis par le service technique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d’exécution des marchés publics. Le montant estimé s’élève à 33.057,85 € hors tva ou 40.000,00 € tva 21% comprise.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

19. Entité d’Estaimpuis – Voiries – Travaux de rénovation – Approbation des conditions et du mode de passation

L’assemblée est invitée à approuver le cahier des charges N° 2022/BE/T/015 et le montant estimé du marché « Entité d’Estaimpuis - Voiries - travaux de rénovation » établis par le service technique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d’exécution des marchés publics. Le montant estimé s’élève à 50.753,41 € hors TVA ou 61.411,63 € tva 21% comprise.

Ces travaux concernent :

- Rue de la Couronne et rue de l'Hospice - réfection des joints : estimé à 28.900,00 € hors TVA ou 34.969,00 €, 21% TVA comprise ;
- Démolitions coussins berlinois Bailleul : estimé à 21.853,41 € hors TVA ou 26.442,63 €, 21% TVA comprise.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

**20. Néchin – Ecole primaire – Démolition et reconstruction des bâtiments –
Marché de service – Approbation des conditions et du mode de passation**

L'assemblée est invitée à approuver le cahier des charges N° 2022/BE/S/004 et le montant estimé du marché « Néchin – Ecole primaire – Démolition et reconstruction des bâtiments - marché de services » établis par le service technique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 152.818,18 € hors tva ou 184.910,00 € tva 21% comprise.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

**20^{bis} Estaimpuis – CEME – Aménagement des abords – Achat de matériaux –
Approbation des conditions et du mode de passation**

L'assemblée est invitée à approuver le cahier des charges N° 2022/BE/F/011 et le montant estimé du marché « Estaimpuis – CEME – Aménagement des abords – Achat de matériaux » établis par le service technique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 380.300,00 € hors tva ou 460.163,00 € tva 21% comprise.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

**21. Règlement complémentaire sur le roulage – Estaimpuis – Section Estaimpuis,
rue Jean Lefebvre**

L'assemblée est invitée à approuver l'interdiction de stationnement, dans la rue Jean Lefebvre à Estaimpuis, du lundi au vendredi, de 7h00 à 17h00, du côté impair, à l'opposé des n° 24 et 22, sur une distance de 20 mètres, via le placement de signaux E1 avec panneau additionnel reprenant les mentions « DU LUNDI AU VENDREDI DE 7H00 A 17H00 » et flèches montante et descendante.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

22. Règlement complémentaire sur le roulage – Estaimpuis – Agglomération

L'assemblée est invitée à approuver la modification de l'agglomération d'Estaimpuis via le placement de signaux F1 et F3, comme suit :

- Rue des Ouvroirs, à hauteur du n° 29 ;
- Rue du Voisinage Codron, à hauteur du n° 12B ;
- Rue de Mouscron, à hauteur du n° 27

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

23. Règlement complémentaire sur le roulage – Estaimpuis – Section Estaimpuis, rue Hermonpont

L'assemblée est invitée à approuver, dans la rue Hermonpont à Estaimpuis, entre le pont sur le canal de l'Espierre (inclus) et le n° 15 (entrée dans l'agglomération de Estaimpuis), la limitation de la vitesse maximale autorisée à 70 km/h, via le placement de signaux C4 (70 km/h).

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

24. Règlement complémentaire sur le roulage – Estaimpuis – Section Estaimpuis, rues de la Gare et de Mouscron

L'assemblée est invitée à approuver le renforcement de la zone 30 existant dans la rue de la Gare, aux n° 27 et 28D de la rue de Mouscron par un dispositif surélevé implanté au carrefour de ces deux voiries via le placement de signaux F4a et F4b.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

25. Règlement complémentaire sur le roulage – Estaimpuis – Section Evregnies, rue de la Couronne

L'assemblée est invitée à approuver, dans la rue de la Couronne à Evregnies, l'établissement de zones d'évitement striées triangulaires de 8 mètres de longueur, réduisant progressivement la largeur de la chaussée à 3.5 mètres, distantes de minimum 20 mètres et disposées en une chicane, le long de la mitoyenneté des n° 58C et 58D et à l'opposé du n° 60D avec priorité de passage pour les conducteurs se dirigeant vers la RN511 via le placement de signaux A7, D1, B19, B21 et les marques au sol appropriées.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

26. Règlement complémentaire sur le roulage – Estaimpuis – Section Estaimbourg, rue Neuve

L'assemblée est invitée à approuver :

- l'interdiction à tout conducteur, sauf les cyclistes, de circuler dans la rue Neuve à Estaimbourg, depuis la rue Clovis Pouillet à et vers la rue des Bégonias via le placement de signaux C1 avec panneau additionnel M2 et F19 avec panneau additionnel M4 ;
- l'établissement d'une zone d'évitement striée réduisant la largeur de la chaussée à 3,5 mètres, du côté pair, le long du n° 2 sur une distance de 20 mètres via les marques au sol appropriées ;
- l'abrogation de l'interdiction de stationner existant le long de cette habitation.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

27. Règlement complémentaire sur le roulage – Estaimpuis – Section Bailleul, Place Abbé César Renard

L'assemblée est invitée à approuver, sur la Place Abbé César Renard :

- l'établissement d'un passage pour piétons à hauteur du n° 25 via les marques au sol appropriées ;

- l'établissement d'une zone d'évitement striée trapézoïdale de 3x2 m dans la zone de stationnement existant le long du pignon du n° 27 de la rue des Heures Claires.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

28. Ordonnance réglementant l'utilisation des terrains de padel dans les agglomérations de l'entité d'Estaimpuis

L'assemblée est invitée à adopter un nouveau Règlement de police applicable à l'entité d'Estaimpuis complétant le Règlement général de police du Val de l'Escaut comme suit :

« Les matchs de padel peuvent être joués entre 10 heures et 19 heures. Le samedi, les matchs doivent même s'arrêter à 16 heures. Les dimanches et jours fériés, dans l'attente d'une décision complémentaire, le padel sera interdit ».

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous !				
Écolo				
TOTAL				

H U I S C L O S

29. Désignation d'un Conseiller en Aménagement du territoire et urbanisme supplémentaire

Bonne séance,

Daniel SENESAEL
Député – Bourgmestre